

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-83 : Compétence Tourisme _ Fourniture et pose d'un support pour le Relais Informations Service des circuits VTT sur Visan _ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan exerce la compétence obligatoire *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,*

CONSIDERANT que, suite à la finalisation de trois nouveaux circuits VTT au printemps 2020 sur l'Enclave des Papes, venant mailler et étoffer les circuits VTT drômois proposés au départ de la base VTT de Grignan, il convient d'installer un plan d'information nécessitant la fourniture et la pose d'un support sur la commune de Visan,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de la société SOMAPUB, sise Chemin des Esprats - PA des Léonards - 26200 Montélimar, pour la fourniture et pose d'un support pour le Relais Informations Services des circuits VTT sur Visan, étant précisé que le coût de la prestation s'établit à 1 150.00 € HT soit 1 380.00 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 31 mai 2021

Le Président,
Patrick ADRIEN

